

B.P JEPS Vélo Tout Terrain



du 18/09/17 au 24/11/2017 et du 16/04/18 au 31/08/18

Objectif :

Le titulaire du diplôme BP JEPS VTT, délivré par le Ministère des Sports, peut s'appeler animateur, moniteur... dans une des trois mentions proposées « BMX », « cyclisme traditionnel » et « vélo tout terrain ».

Les activités s'exercent dans toutes les structures des secteurs privé et public. Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tout public. Le titulaire du BP JEPS spécialité « activités du cyclisme » intervient en autonomie. Vous pourrez ainsi accéder aux demandes des structures prestataires d'activités Vélo Tout Terrain, ou développer une activité sous le statut d'indépendant.

Heures Totales



Heures en centre



Heures en entreprise



CODE ROME
G1204

CRFCK

FFCK

FUTURO SUD
SPORT ANIMATION TOURISME

Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée
Tél.: 04 92 23 12 92
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com

Région
PACA

L'Europe
s'engage
en France

B.P JEPS

Vélo Tout Terrain

Contenus et modalités pédagogiques :

La formation se compose de 10 unités certificatives.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance.

Temps de formation en centre entrecoupés de périodes en entreprise(s). Les épreuves certificatives sont programmées au cours de la formation.

UC1: Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC2: Connaître les publics pour préparer une action éducative

UC3: Préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4: participer au fonctionnement de la structure

UC5: préparer une action d'animation

UC6: Encadrer un groupe pour une animation

UC7: Mobiliser des connaissances à la conduite d'activités V.T.T

UC8: Conduire une action éducative

UC9: Maîtriser les outils et techniques V.T.T

Dates : du 18 septembre au 24 novembre 2017 et du 16 avril au 31 août 2018

Lieu : L'ARGENTIERE LA BESSEE

Publics et pré-requis : cette formation diplômante s'adresse à un public Vététiste.

Modalités d'inscription : les pré-inscriptions s'effectuent en ligne www.crfck.com .

Deux dates possibles de sélection : Le 22 juin ou le 8 septembre 2017

Epreuves d'exigences techniques et de connaissances générales:

- Réaliser un parcours non balisé de vingt kilomètres au minimum comprenant des points de passage obligatoire incluant des zones de maniabilité.

- Réaliser un parcours de maniabilité, seront évalués les qualités techniques de pilotage et de franchissement. Divers obstacles naturels seront imposés afin d'évaluer : la technique de descente, la technique de montée, la maîtrise des trajectoires, le franchissement d'obstacle.

Suivi et évaluation de la formation :

Le suivi est effectué par le livret de formation dématérialisé accessible sur Internet, il comprend tous les éléments administratifs ainsi que le suivi pédagogique en centre et en entreprise.

Le planning et les modalités certificatives y sont précisés.

L'évaluation s'effectue par : La validation des UC et du BP JEPS VTT

Des feuilles d'émargement sont organisées pour le suivi présentiel.

Coût : Devis sur demande. Pour étude de financement nous consulter.

CONTACT



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

Conditions d'entrée en formation

Test technique d'entrée en formation

Epreuve 1 : Maniabilité

Sur chaque zone de maniabilité, seront évaluées les qualités techniques de pilotage et de franchissement des candidats. Divers obstacles naturels seront imposés aux candidats afin d'évaluer : la technique de descente, la technique de montée, la maîtrise des trajectoires, le franchissement d'obstacle.

La zone de maniabilité est composée d'un parcours délimité par de la rubalise et/ou des plots. Elle est décomposée en 15 ou 20 segments. Le candidat réalise le parcours sans sortir de la rubalise et sans poser le pied au sol.

Les segments d'une longueur variable présentent tous une difficulté du VTT (épingle, pierrier, montée, descente, dévers, bloc à franchir). L'ensemble des segments sont réalisables « à l'enroulé » (c'est-à-dire les roues au sol).

Chaque segment est délimité par une ligne d'entrée et une ligne de sortie et vaut 1 point. A chaque pénalité, le candidat perd 0,5 pts (2 pénalités fond perdre le segment). Les pénalités suivantes seront retenues :

- × Pose d'un pied au sol
- × Appui extérieur avec tout élément du corps ou du vélo (autre que la carcasse du pneu)
- × Axe d'une roue sortie de la zone

En cas de pose de pied au sol, le candidat peut déplacer son vélo sans déplacer la pointe de son pied en appui.

Chaque sortie de segment, correspond à l'entrée du segment suivant (le candidat change de segment lorsque l'axe de la roue avant franchie la ligne). Le candidat ayant une note de 20/20 réalise l'ensemble du parcours sans temps d'arrêt.

Le candidat réalise une observation du parcours de 10 min à pied. Suite à cela, il n'a le droit qu'à un seul et unique essai sur le VTT. Le test est validé si le candidat obtient une note supérieure et/ou égale à 10/20.

Epreuve 2 : Cross-contry / orientation

Les candidats devront réaliser un parcours non balisé de vingt kilomètres au minimum et d'environ 600m de dénivelé comprenant des points de passage obligatoire. Le parcours est non balisé sur le terrain, le candidat devra être en mesure de le suivre, grâce à la carte 25^{ème}. Il utilise intégralement des sentiers, chemins ou routes circulables à VTT.

Les candidats recevront la carte 25^{ème} du parcours au moment du départ (l'analyse de la carte fait partie du temps d'épreuve). Sur cette carte seront notés, les points de départs, d'arrivée, les balises à trouver et le tracé à suivre.

Les candidats devront réaliser le parcours dans un temps minimum imposé par le jury. Ils devront impérativement suivre le parcours sans en dévier. 100% des balises devront être trouvées.

Equivalences au test technique préalable à l'entrée en formation

- × UCC VTT associée au BPJEPS
- × Brevet fédéral moniteur VTT délivré par la FFC
- × Brevet fédéral 2ème degré VTT délivré par FFC
- × Entraîneur jeunes VTT délivré par la FFC
- × Entraîneur club VTT délivré par la FFC
- × Entraîneur cyclisme pour tous VTT délivré par la FFC
- × Sportif de haut niveau dans la mention visée, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

Test de sélection : épreuve écrite

Les candidats devront réaliser une épreuve écrite de 1 heure portant sur la culture générale dans le champ des activités du cyclisme.

Le but de cette évaluation est de :

- ✓ Tester les capacités d'expression écrite des candidats
- ✓ Tester les capacités de réflexion des candidats
- ✓ Tester la culture générale des candidats dans le champ des activités du cyclisme

Test de sélection : entretien individuel

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury. En amont, les candidats remettront un CV et une lettre de motivation. L'objectif de cet entretien est de :

- × Tester les candidats sur leur connaissance du domaine du cyclisme et du VTT
- × Cerner les motivations des candidats
- × Comprendre le projet professionnel des candidats
- × Répondre aux questions des candidats

Documents complémentaires à joindre au dossier d'inscription

- × « prévention et secours civiques de niveau 1 » PSC1 ou son équivalent ;
- × Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités du cyclisme datant de moins de trois mois ;